

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2023

VII – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapport n°1 : Convention de partenariat avec Initiative Gers

Dans le cadre de la compétence en matière de développement économique de la communauté de communes, il s'agit de reconduire ce partenariat en vue de favoriser la création, le développement et la reprise d'entreprises sur le territoire.

Cette convention est reconductible 2 fois, soit jusqu'au 31/12/2025.

Le montant de la cotisation pour l'année 2023 s'élève à 500 € de part fixe et de 0,40 €/hab.